



Jusqu'en juin 2019

Evaluation de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments tertiaires de Martinique

Madininair réalise actuellement, à la demande de l'ADEME, une évaluation de la qualité de l'air à l'intérieur de 20 bâtiments tertiaires. Cette première étude du genre en Martinique s'inscrit dans le Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE 3).

Les immeubles de bureaux sont, en terme de temps passé, le second lieu, après l'habitat, fréquenté par les personnes travaillant dans le secteur tertiaire. Un adulte y passe en effet trente-cinq heures par semaine en moyenne. Notre climat, les périodes, les modes de construction ainsi que l'équipement de ces bâtiments sont autant de facteurs qui peuvent influencer sur la qualité de l'air intérieur. L'air à l'intérieur des bureaux présente donc des spécificités qu'il est important d'étudier, d'autant plus qu'il a un impact sur la santé des occupants.

Des études sur la qualité de l'air intérieur des bureaux ont déjà été menées en France métropolitaine mais en Martinique, aucune grande campagne de mesure n'a été effectuée.

C'est pourquoi l'ADEME Martinique a souhaité mettre en place, dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement 3, une étude sur la qualité de l'air intérieur dans 20 bâtiments du tertiaire. Les objectifs de cette étude sont d'améliorer les connaissances mais, surtout d'apporter aux professionnels du bâtiment (gestionnaires de bâtiments, bureaux d'études, maîtrise d'ouvrage et AMO, maîtrise d'œuvre, etc...) des recommandations pour une meilleure prise en compte de la qualité de l'air intérieur dans la conception et l'exploitation des bâtiments dans notre région.

Pour mettre en place cette étude, l'ADEME Martinique a sollicité Madininair. L'observatoire de la qualité de l'air a ainsi établi un protocole de mesure pour évaluer différents paramètres de l'air intérieur : le formaldéhyde, le benzène, le dioxyde d'azote, les particules fines PM10, les moisissures, le confinement, la température et l'humidité. Au delà de ces mesures, Madininair réalisera un diagnostic des moyens d'aération et de ventilation ainsi qu'une enquête sur les habitudes des occupants dans chaque bâtiment investigué.

Cette étude de la qualité de l'air intérieur dans 20 établissements choisis stratégiquement par l'ADEME et répartis sur l'ensemble du territoire, a commencé en octobre dernier et devrait se terminer au deuxième trimestre 2019. Les résultats seront transmis à l'ADEME afin qu'elle puisse les exploiter et rédiger des recommandations pratiques afin de mieux concevoir, construire et rénover les bâtiments de demain en Martinique, pour la santé des occupants !

en partenariat avec



CONTACTS PRESSE :

Gaëlle Grataloup,
responsable communication
gaelle.grataloup@madininair.fr
tél. : 0596 60 83 80 ou 0696 83 19 91
fax : 0596 71 32 02

www.madininair.fr